

## X.

La guerre déclarée aux Jésuites se termina par un arrêt du parlement, du 6 août 1762, qui prononça la dissolution de l'ordre en France, et le consulat de Lyon fit aussitôt comparaître les PP. Dejame, de Vertrieux et Cochard, pour leur signifier l'arrêt en question. Les Jésuites quittèrent notre ville le 24 décembre suivant et se réfugièrent à Avignon. Leur remplacement, pour la tenue du Grand et du Petit-Collège, avait déjà présenté d'assez nombreuses difficultés ; car il fallait trouver des professeurs capables et dévoués. Les deux établissements furent d'abord livrés à des maîtres laïques, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant l'almanach de 1763, qui donne les noms et les adresses du préfet, Antoine Nivellet, et des autres professeurs (1). Mais les nouveaux venus rencontrèrent une certaine opposition : la sénéchaussée supprima plusieurs brochures, relatives aux nouveaux colléges, et une petite sédition motiva une *plainte du procureur du roi à M. le lieutenant-criminel*, en date du 2 avril 1762 : « Un grand tumulte a eu  
« lieu dans plusieurs classes du Grand-Collège, no-  
« tamment dans la classe de rhétorique, dans lequel  
« des jeunes gens qui n'étaient point écoliers ont été  
« compromis ; il y a eu des pierres lancées contre le  
« préfet et les nouveaux régents qui ont été mis en

(1) Pour de plus nombreux détails, on peut consulter l'inventaire des archives communales, par M. Rolle, année 1762, p. 222. Qu'il me soit permis de rendre hommage à l'infatigable rédacteur de cet inventaire, qui constitue une mine excessivement variée. Le collége de la Trinité en particulier fournit une multitude de documents très-importants.